



BUDGET PRIMITIF 2025

Note de présentation brève et synthétique

Budget Communal Tourette-du-Château

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune de Tourette-du-Château (<http://www.touretteduchateau.fr/>)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 29 mars 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'État, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.
- de ne pas augmenter la fiscalité

Le budget est établi en utilisant le Plan budgétaire et comptable M.57 applicable aux communes, aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir. Le budget primitif est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2024.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

b) Recettes :

Pour notre commune :

La section de fonctionnement 2025 s'équilibre à 331 393.03 € soit un budget en hausse de 11.43 % par rapport à celui de 2024 (297 407.73 €).

Elles se répartissent comme suit :

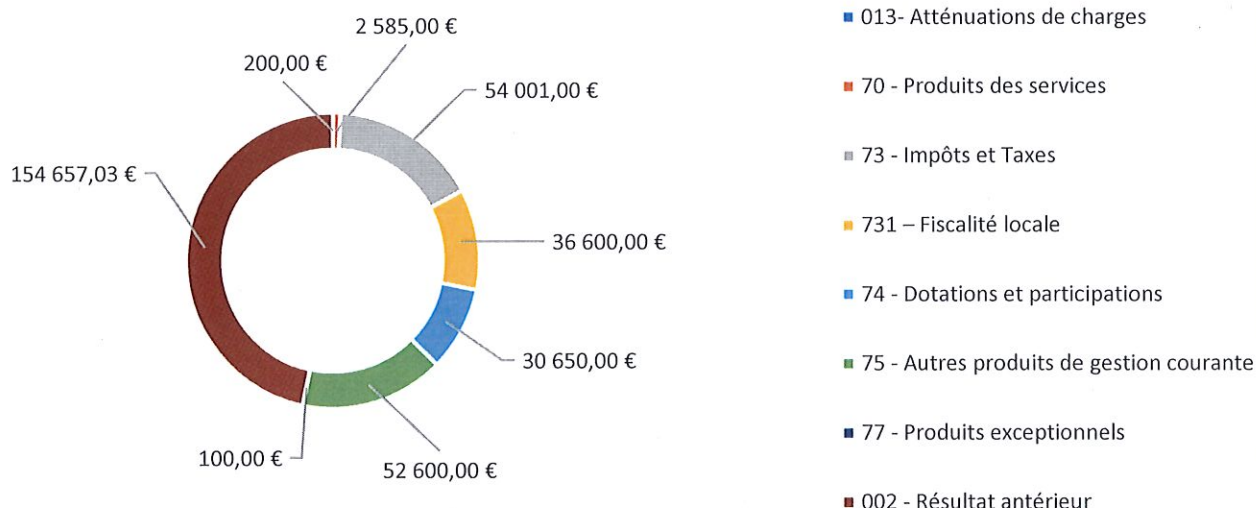
- Le premier poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements des impôts et taxes qui représentent plus de **27.34%** des ressources de la ville soit 90 601.00 €.
- Le second poste est celui concernant le produit des domaines et de gestion courante qui représente un peu plus de **15.87%** des recettes de la commune s'élève à 52 600.00 €.
- Les dotations et participations pour un montant de 30 650.00 € (soit **9.25%** des recettes de fonctionnement).
- Sont compris également dans les recettes de fonctionnement, les produits exceptionnels tels que les remboursements effectués par les assurances, les dons....

Enfin, dans les recettes de fonctionnement est inclus le montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2024 pour 154 657.03 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - ANNEES 2024 ET 2025

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variation
013- Atténuations de charges	200,00 €	200,00 €	0,00 €
70 - Produits des services	1 500.00 €	2 585.00 €	1 085.00 €
73 - Impôts et Taxes	65 801.00 €	54 001.00 €	- 11 800.00 €
731 – Fiscalité locale	33 100.00 €	36 600.00 €	3 500.00 €
74 - Dotations et participations	31 600.00 €	30 650.00 €	- 950.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	52 650.00 €	52 600.00 €	- 50.00 €
77 - Produits exceptionnels	100.00 €	100.00 €	0.00 €
002 - Résultat antérieur	112 456.73 €	154 657.03 €	42 200.30 €
TOTAL	297 407.73 €	331 393.03 €	33 985.30 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - BP 2025



Chapitre 013 - Atténuations de charges :

Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel.

Chapitre 70 - Produits des services :

Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour les remboursements effectués des parents concernant le centre aéré.

D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les concessions dans les cimetières.

Chapitre 73 - Impôts et Taxes :

Ce chapitre concerne de nombreuses recettes. Concernant la fiscalité locale, les données définitives n'ont pas encore été communiquées par la DGFIP. Toutes les taxes et compensations sont enregistrées dans ce chapitre. D'autre part, la Commune ne souhaite pas augmenter les taux communaux.

Chapitre 74 - Dotations et participations :

Ce chapitre concerne essentiellement les dotations de l'État dont les montants n'ont pas été notifiés à ce jour.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante :

Ce chapitre concerne les autres produits de gestion courante et l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations (appartements communaux, location de la salle polyvalente...).

Chapitre 77 - Produits exceptionnels :

Ce chapitre comprend essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances.

Chapitre 002 - Résultat antérieur :

Ce chapitre est le résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

c) Dépenses :

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 331 393.03 €.

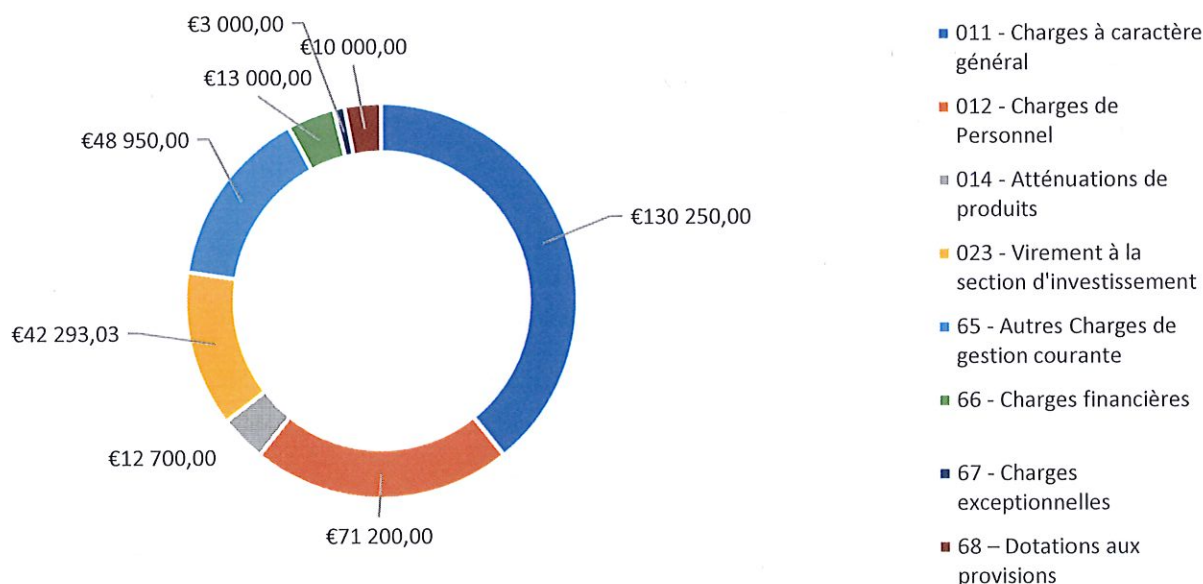
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - ANNEES 2024 ET 2025

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variation
011 - Charges à caractère général	132 311,44 €	130 250,00 €	-2 061,44 €
012 - Charges de Personnel	69 500,00 €	71 200,00 €	1 700,00 €
014 - Atténuations de produits	12 700,00 €	12 700,00 €	0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	21 995,29 €	42 293,03 €	20 297,74 €
65 - Autres Charges de gestion courante	44 150,00 €	48 950,00 €	4 800,00 €
66 - Charges financières	13 074,00 €	13 000,00 €	-74,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 600,00 €	3 000,00 €	400,00 €
68 – Dotations aux provisions	1 077,00 €	10 000,00 €	8 923,00 €
TOTAL	297 407,73 €	331 393,03 €	33 985,30 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - BP 2025



Chapitre 011 - Dépenses à caractère général :

Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance

Un effort est à maintenir impérativement sur la consommation des fluides, malheureusement avec la hausse des carburants et de l'électricité la municipalité a décidé d'augmenter ce budget. Pour contrer à l'avenir ces hausses la municipalité essaie de voir plusieurs pistes. Des crédits sont également alloués à la Politique de la Ville.

Chapitre 012 - Charges de Personnel :

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

On constate une hausse des dépenses de personnel à l'augmentation des heures de l'un de nos employés, ainsi que la hausse des charges.

L'assurance du personnel (compte 6450) et comprend l'assurance des risques statutaires (essentiellement décès, invalidité et accident du travail);

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre prévoit :

- le contingent du service incendie
- les contributions aux Syndicats intercommunaux ;
- le versement des indemnités des élus ;
- les subventions de fonctionnement aux associations, sachant que les efforts de responsabilisation déjà entrepris devront se poursuivre.

Chapitre 66 - Intérêts de la dette :

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 - Charges Exceptionnelles :

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement total ou partiel d'un titre émis sur une année antérieure.

Chapitre 68 - Dotations aux provisions :

Les provisions sont destinées à couvrir un risque ou une charge qui va générer une sortie de ressources vis-à-vis d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente. La réalisation du risque ou de la charge est rendue probable par un événement survenu ou en cours. L'échéance de la sortie de ressources ou le montant ne sont pas connus précisément, mais ils sont néanmoins évaluables avec une approximation suffisante.

Chapitre 023 - Virement à la section investissement :

Ce chapitre permet de virer des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement, mais ne donne pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

3 La section d'Investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, le FCTVA ou encore par un prêt que la commune peut contracter.

b) Recettes :

Pour notre commune :

La section recettes d'investissement du budget communal 2025 s'équilibre à 656 670.57€.

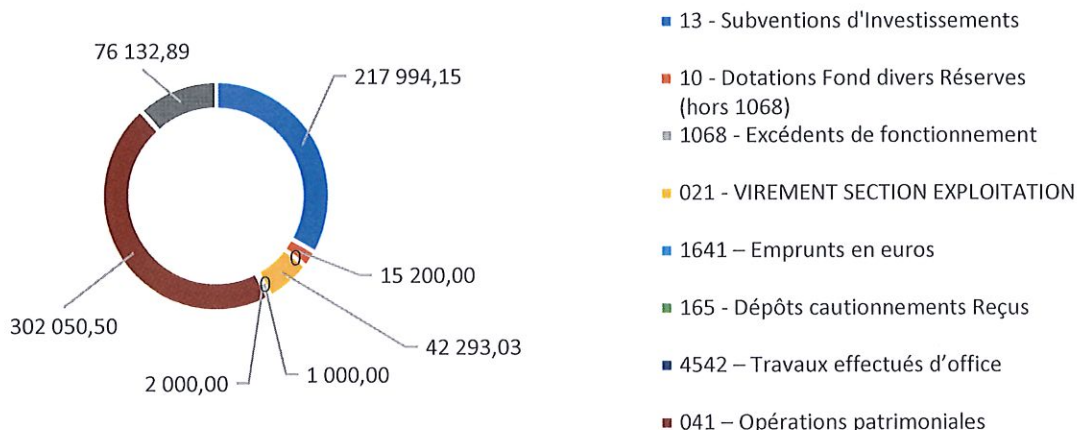
Les Recettes sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA (FCTVA), les autres subventions d'investissement et les emprunts pour le budget 2025.

Enfin, dans les recettes d'investissement est inclus le montant de l'excédent (001) cumulé reporté de l'exercice 2024 pour 76 132.89 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNEE 2024 - 2025

chapitre	BP 2024	BP 2025	DIFFERENCE
13 - Subventions d'Investissements	274 470,52	217 994,15	-56 476,37
10 - Dotations Fond divers Réserves (hors 1068)	25 879,02	15 200,00	-10 679,02
1068 - Excédents de fonctionnement	10 000,00	0	-10 000,00
021 - VIREMENT SECTION EXPLOITATION	21 995,29	42 293,03	20 297,74
1641 – Emprunts en euros	0	0	0,00
165 - Dépôts cautionnements Reçus	1 000,00	1 000,00	0,00
4542 – Travaux effectués d'office	2 000,00	2 000,00	0,00
041 – Opérations patrimoniales	0	302 050,50	302 050,50
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	111 656,98	76 132,89	-35 524,09
TOTAL	447 001,81	656 670,57	209 668,76

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - BP 2025



Chapitre 10 - Dotations Fond divers Réserves (hors 1068) :

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement de la TVA versée par la commune lors de dépenses d'investissement sur une année antérieure ou encore la taxe d'aménagement.

Imputation 1068 - Excédents de fonctionnement :

Transfère de l'excédent de fonctionnement est égale ou supérieur au besoin en financement a minima vers le compte 1068 (**recette d'investissement**) du BP un montant couvrant la totalité du besoin d'investissement **si chapitre 001 est négatif.**

Chapitre 13 - Subventions d'Investissements :

Ce chapitre comprend pour l'essentiel les subventions du conseil départemental, de la région ou de l'État pour les projets d'investissement de la commune.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées :

Ce chapitre comprend pour l'essentiel un versement si un crédit est à faire pour financer un projet de la commune.

Chapitre 165 - Dépôts cautionnements Reçus :

Ce chapitre comprend les cautions d'un futur locataire.

Chapitre 4542 - Travaux effectués d'office :

Ce chapitre comprend le remboursement en cas de travaux financés par la commune pour le compte d'un tiers (exemple : une mise en péril d'un bâtiment privé...)

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement :

Le chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » permet de recevoir des virements de crédit de la section de fonctionnement mais ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales :

Ce chapitre permet d'équilibrer en dépense et en recette retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit par exemple du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant.

Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté :

Le solde d'exécution de la section d'investissement du compte administratif est purement et simplement reporté, quel qu'il soit, en section d'investissement sur la ligne budgétaire du budget primitif (« D001 » pour un déficit et « R001 » pour un excédent).

c) Dépenses :

Pour notre commune :

Le montant des dépenses en section d'investissement au budget 2025 s'élève à 656 670.57 €.

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

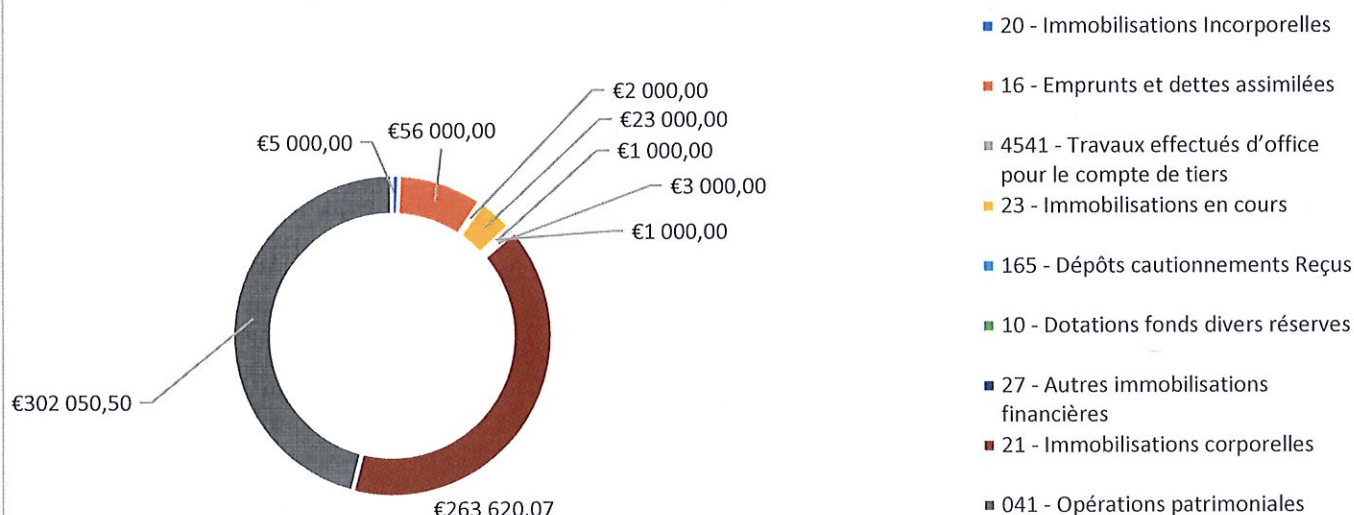
Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts et diverses dépenses ayant pour effet de réduire les fonds propres (reprises ou reversements, moins-value...).

Sont des dépenses d'investissement, les acquisitions de biens meubles considérés comme des immobilisations par nature, dans la mesure où ils remplissent des conditions de durabilité et de consistance.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNEES 2024 ET 2025

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variations
20 - Immobilisations Incorporelles	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	23 000,00 €	56 000,00 €	33 000,00 €
4541 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	45 000,00 €	23 000,00 €	-22 000,00 €
165 - Dépôts cautionnements Reçus	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
10 - Dotations fonds divers réserves	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
27 - Autres immobilisations financières	1 500,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	368 501,81 €	263 620,07 €	-104 881,74 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	302 050,50 €	302 050,50 €
TOTAL	447 001,81 €	656 670,57 €	209 668,76 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - BP 2025



Chapitre 20 - Immobilisations Incorporelles :

Ce chapitre comprend le paiement des frais d'études et d'élaboration, des concessions et droits similaires....

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées:

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement du capital de la dette de la commune.

Chapitre 23 - Immobilisations en cours :

Ce chapitre comprend le paiement de travaux confiés à des tiers (exemple EPCI) ou dont les travaux sont en cours et non terminés à la fin de l'exercice.

Chapitre 165 - Dépôts cautionnements Reçus :

Ce chapitre comprend le remboursement d'une caution lors d'un départ d'un locataire.

Chapitre 10 - Dotations fonds divers réserves :

Ce chapitre comprend le paiement d'une taxe d'aménagement.

Chapitre 4541 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers :

Ce chapitre comprend le paiement de travaux financés par la commune pour le compte d'un tiers (exemple : une mise en péril d'un bâtiment privé...)

Chapitre 27 - Autres immobilisations financières:

Ce chapitre comprend les sommes versées à titre de garantie ou de cautionnement, indisponibles jusqu'à la réalisation d'une condition suspensive sont inscrites au compte 275 Dépôts et cautionnements versés. Il peut s'agir d'un loyer d'avance versé en garantie. Au bilan, ces sommes figurent à l'actif, parmi les autres créances immobilisées.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles :

Ce chapitre comprend le paiement des travaux ou achats qui doivent rentrer dans l'actif de la commune.

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales :

Ce chapitre permet d'équilibrer en dépense et en recette retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit par exemple du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant.

Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

INVESTISSEMENTS BUDGET COMMUNAL 2025		
OPERATIONS AVEC SUBVENTIONS		
N° OPERATION	INTITULE	PREVISIONS 2025
2003	CONFORMITE ERP TOILETTES	32 000,00 €
2501	TOITURE DE LA MAIRIE PRINCIPALE	25 000,00 €
2503	HUISSERIES ET VOLETS DE LA MAIRIE PRINCIPALE	12 000,00 €
2504	APPARTEMENT 22 PLACE DE LA FONTAINE	40 000,00 €
2505	SECURISATION DU SITE DE LA TOUR	16 000,00 €
2401	CHANGEMENT DES HUISSERIES	30 000,00 €
2506	FOUR DE LA COUSSIERE	20 000,00 €
2507	REFECTION DE LA CAVE COLON	6 000,00 €
	SOUS-TOTAL	181 000,00 €
OPERATIONS SANS SUBVENTIONS		
N° OPERATION	INTITULE	PREVISIONS 2025
1701	PILLIERS LAUGERI	3 045,07 €
1803	REHABILITATION GRANGE ROUILLER	4 000,00 €
2004	PROJET A DEFINIR	7 000,00 €
2502	REFECTION ELECTRIQUE ET PEINTURE DE LA MAIRIE PRINCIPALE	12 000,00 €
	SOUS-TOTAL	26 045,07 €
INVESTISSEMENTS SANS OPERATIONS		
INTITULE		PREVISIONS 2025
PRETS		46 000,00 €
CAUTIONS LOCATAIRES		1 000,00 €
AUTRES DETTES - AUTRES ORGANISMES		10 000,00 €
AUTRES IMMO INCORPORELLES		2 000,00 €
AUTRES IMMO CORPORELLES		5 500,00 €
FRAIS D'URBANISME		1 000,00 €
DROIT DE CONCESSIONS		2 000,00 €
AVANCE/IMMO 238		23 000,00 €
DEPOTS CONSIGNES ET CONSIGNATIONS		3 000,00 €
BATIMENTS COMMUNAUX		28 075,00 €
OUTILLAGES		4 000,00 €
MOBILIERS/ŒUVRES		7 000,00 €
TRAVAUX COMPTE TIERS		2 000,00 €
MATERIEL INFORMATIQUE		1 500,00 €
TAXES AMENAGEMENTS		1 000,00 €
VOIRIE		10 500,00 €
	SOUS-TOTAL	147 575,00 €
SOUS-TOTAL BUDGET 2025		354 620,07 €
OPERATIONS D'ORDRES		
INTITULE		PREVISIONS 2025
INTEGRATION TEMPETE ALEX		208 503,24 €
REGULARISATION CHAPITRE 238		93 547,26 €
	SOUS-TOTAL	302 050,50 €
TOTAL BUDGET 2025		656 670,57 €

Note de présentation brève et synthétique
Budget Primitif Communal 2025
Tourette-du-Château



ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire,

À Tourette du Château, le 29/03/2025

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire du 29/03/2025

Nombre de membres en 09

exercice :

Nombre de membres présents : 07

Nombre de suffrages exprimés : 09

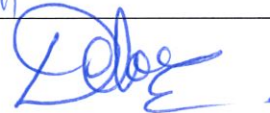
VOTES : Pour : 09

Contre : 00

Abstention : 00

Date de Convocation :

21/03/2025

Nom Prénom	Signatures
BAUDOIN Laurent	
MAURIN Patrick	
DELOUVRIER Éric	
CHARVIN Jérôme	
SARTORI Sonia	
ROCCIA Sabrina	
ORAGNIER Sylvie	
BLANCHON Paul	
PAILLOT Thierry	

